



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le deux mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

-----  
**Présents** : M. DOUSSOT, Maire ; MM. SAUVAGEON, MARTINEZ, BURTIN, Mesdames GAULTIER et MELLAC, Adjoint ; Mmes CAÏCEDO, CAO-BROWN, CHEVAUCHET, COTTIN, FLORE, GERTRUDES, PERCHE et MM. BRESSON, CHAMBARD (arrivé à 19h10), CHAREYRE, MACQUET (arrivé à 19h15), Conseillers Municipaux.

**Excusés** : Monsieur Jean BARBOSA, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Patrick BURTIN, Adjoint ; Monsieur Emmanuel GARCIA-PIQUERAS, Conseiller Municipal.

-----  
Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, est désignée secrétaire de séance

-----  
Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 11 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

-----  
Présentation par MM. Gilles VUILLAUMIER, Bernard SARRAZIN et Madame Laëtitia SWIADEK du Centre de Loisirs Éducatifs en Mâconnais (CLEM) des actions menées actuellement sur la commune et de leur futur projet dans la ludothèque.

Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale, souhaite connaître la nature de la convention qui lie le CLEM à la Mairie.

Monsieur Gilles VUILLAUMIER, répond qu'il s'agit d'une convention de prestations de services et que l'association doit rendre des comptes à la Mairie par le biais notamment de bilans d'activité et financier.

Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale, demande si le jardin partagé sera destiné uniquement aux personnes âgées.

Réponse de Laëtitia SWIADEK : personnes retraitées, structures éducatives et d'animation : MAM, école, crèche, EHPAD.

Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale, souhaite ensuite savoir s'il existe un lien entre l'espace de vie sociale et le Centre Communal d'Action Sociale.

Laëtitia SWIADEK indique qu'il existe une co-coordination au niveau de l'alphabétisation depuis septembre 2021 ainsi qu'une permanence administrative.

Intervention de Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe au Maire, afin de répondre à l'interrogation suivante « a-t-on enfin l'analyse des besoins sociaux de la commune ? Quels sont les projets et la politique sociale de la commune ? » adressée par mail par Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale :

L'Analyse des Besoins Sociaux a été envoyée en juillet 2021 avec le compte rendu du conseil municipal.

Depuis, la cartographie de la commune de St Laurent sur Saône a été faite et envoyée à M.B.A. et à la C.A.F. pour établir le Diagnostic de Territoire. Elle indique avoir participé à un séminaire M.B.A. / C.A.F. concernant la Convention Territoriale Globale (Territoire MBA) le 5 mai dernier à la Chapelle de Guinchay.

Différents élus, personnels d'institutions et parents, ont pu intervenir et donner leur point de vue sur ce diagnostic. Un travail va ensuite être effectué par groupes (différents thèmes) dès le 2 juin 2022 (Nouvelle journée de travail).

De son côté Laetitia SWIADEK a fait le diagnostic de territoire social de la commune, ciblé sur les personnes retraitées.

La Mairie est en relation avec elle et programme des réunions sur ce diagnostic pour la commune.

Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, demande s'il s'agit d'un projet commun : CLEM et Mairie.

Réponse négative apportée par Monsieur le Maire qui précise que l'association doit être propriétaire du bâtiment afin de bénéficier d'une aide de la CAF plus conséquente.

C'est pourquoi le Conseil Municipal sera amené à se prononcer sur la vente de la ludothèque au CLEM.

Monsieur Jean CHAREYRE, Conseiller Municipal, s'interroge quant au devenir de la bibliothèque et craint qu'elle ne devienne trop sombre.

-----  
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- SAS Pierre : parcelle A27 ; 83 rue Neuve ; 39,32 m<sup>2</sup>.
- SAS Pierre : parcelle A27 ; 83 rue Neuve ; 41,28 m<sup>2</sup>.
- SAS Pierre : parcelle A27 ; 83 rue Neuve ; 47,27 m<sup>2</sup>.
- SCI BAMB : parcelles A266, 811, 812 P, 676 P et 645 P ; 2.078 m<sup>2</sup>.

Renonce à son droit de préemption urbain.

-----  
• **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE : RÉVISION ET MISE À JOUR**

APPROUVE le lancement de la révision et de la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

-----  
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

avec 3 abstentions : Mesdames Aline CAO-BROWN, Florence CHEVAUCHET et Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale,

• **C.L.E.M. : ACQUISITION DE LA LUDOTHÈQUE POUR ESPACE DE VIE SOCIALE ET CRÉATION D'UN CENTRE SOCIAL PAR LA SUITE**

ÉMET un avis favorable à la vente de la ludothèque et de 35 m<sup>2</sup> de la cour attenante au profit du CLEM.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

• **LOCATION PLACES DE PARKINGS SUR VOIRIE : TARIF**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec LP PROMOTION une convention d'amodiation de places de stationnement consentie pour une durée de 10 ans, moyennant un prix de 2.500 € H.T. par emplacement dû au jour de la mise à disposition et une redevance de 16 € TTC par mois par emplacement.

-----  
• **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, indique la reprise du marché à compter du dimanche 15 mai. À cette date, l'association sportive Saint-Laurentine fera une vente de paëlla.

Madame Patricia GERTRUDES, Conseillère Municipale, informe que l'Espace de vie Sociale, proposera sur le marché le 22 mai une vente de couscous et le 29 mai une vente de spécialités comoriennes.

Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, invite les conseillers à venir participer au nettoyage de la commune le samedi 14 mai de 8h30 à 12h00.

Réponses apportées par Madame Sandrine GAULTIER aux interrogations reçues par mail de Madame Géraldine FLORE, Conseillère Municipale :

« Comment se décomposent les 51.000 € de subvention du CLEM et quelle est leur destination finale ? »

- Accueil éducatif de 3 à 11 ans : 25.235,25 €
- Accueil éducatif de 10 à 17 ans : 17.165.52 €
- Espace de vie sociale : 8.750,00 €

Monsieur le Maire souhaite féliciter David KUMPF et Laëtitia SWIADEK pour leur travail remarquable.

« Est-ce que la politique sociale de la commune se résume en une subvention au CLEM ? »

Par le biais du CCAS, la commune aide les personnes en difficulté en délivrant des bons alimentaires de 50 euros (personne seule) ou 80 euros (famille) sur demande des assistantes sociales.

Des aides ponctuelles peuvent aussi être accordées afin d'aider les personnes à régler leurs factures de gaz, d'électricité... toujours sur demande des assistantes sociales.

De plus le CCAS prend en charge 4,50 euros par jour ou 2,25 euros par jours pour les habitants de St Laurent dont les enfants vont au centre de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires, mais également pour les enfants qui fréquenteront les colonies, centres aérés, stages de vacances, pendant les grandes vacances scolaires, avec un maximum de 30 jours.

Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, indique la tenue du cross de la Palestre le mardi 31 mai.

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, rappelle que le commissaire-enquêteur va bientôt rendre son rapport et ses conclusions motivées suite à l'enquête publique relative au déclassement.

Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale, fait un compte-rendu du Conseil d'Administration de la Maison Bouchacourt qui s'est tenu le 25 avril dernier :

- Légère baisse de la fréquentation en raison de la COVID 19
- Bonne gestion de la crise liée à la COVID 19
- Difficulté de recrutement
- Mise en place d'une direction commune avec mutualisation de certains services tels que la blanchisserie permettant ainsi de réaliser des économies
- Projet de résidence sénior bien reçu par le Conseil d'Administration, possibilité de vendre la maison du directeur à LP PROMOTION (promoteur résidence sénior)

Mme CAO-BROWN précise qu'avec le déménagement de la pharmacie d'ici un an, cela permettra d'avoir un vrai pôle santé.

Madame Hakima MELLAC, Adjointe, informe le Conseil Municipal que le nouveau bâtiment O fil d'O situé rue Jules Ferry a subi plusieurs malfaçons lors de sa construction mais que celles-ci sont en cours de réparation.

Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, fait un point sur les travaux réalisés :

- réfection de la cuisine du CLEM au rez-de-chaussée de la Mairie : nouvel évier, plan de travail, mise aux normes de l'électricité, éclairage en led, agrandissement
- les travaux de rénovation de l'appartement situé au-dessus du centre des finances publiques sont bientôt terminés, commenceront ensuite les travaux dans un appartement situé au-dessus de l'école maternelle.
- réfection des massifs vers le PLR (270 et 290, place Jules Goyon)
- installation des agrès de sports et de tables et bancs vers la Saône
- problème des arbres : ceux qui ont des croix sont en mauvais état
- projet de plantation vers le jardin partagé d'un arbre par an en collaboration avec les élèves de CM2

Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, évoque ensuite la possible installation de panneaux photovoltaïques sur la commune de Replonges, juste derrière les habitations Saint-Laurentines.

Monsieur Philippe CHAMBARD, Conseiller Municipal, souhaite connaître le positionnement du Maire de Replonges.

Il lui est répondu qu'il est défavorable à ce projet.

Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale, indique que les habitants se mobilisent et ont créé une association afin de faire entendre leur mécontentement. Une pétition a d'ailleurs été lancée.

Monsieur le Maire conclut ce conseil en annonçant la tenue d'un repas républicain le 9 juillet prochain et l'organisation d'une fête par l'ASSL à l'occasion de ses 50 ans le 10 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 54

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Jean-Claude  
MARTINEZ

